



Régime juridique contrat avec l'administration

Par **jurifi**, le **26/07/2011 à 12:20**

Bonjour,rrnJe pose la question pour une personne de ma famille et donc je n'aurai pas davantage d'éléments dans l'immédiat que ceux que je vais vous énoncer.rnj'espère qu'il y a l'essentiel pour vous permettre de m'aider.rnrnDans un contrat conclu avec le conseil général concernant une prestation d'élagage au bord des routes, il était prévu que la signalisation était à la charge du cocontractantrnrnor dans l'arrêté municipal (informant des travaux je pense), il est indiqué que la signalisation était à la charge du prestataire.rnrnje pense qu'il n'y a pas qu'une question de coûts, mais principalement de responsabilité.rnrnalors est ce que le contrat reste la référence ou est ce l'arrêté ?rnrnmerci d'avance de votrernrbien cordialement

Par **jurifi**, le **28/07/2011 à 11:12**

Bonjour, rnrnPersonne n'a une idée ?? ma question n'est peut etre pas claire, dites moi ??rnrnMerci d'avancernrnCordialement